



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

N° 37

JUIN-JUIL.-AOÛT 2016

La démocratie endeuillée

Trois mois après avoir été suspendue de sa charge, la présidente Dilma Roussef a été destituée le dernier jour du mois d'août.

Elle est le deuxième chef d'Etat destitué par le Sénat brésilien, dans la période d'après dictature. Avant elle, en 1992, Fernando Collor de Mello, premier président élu démocratiquement après la dictature, avait démissionné, avant d'être destitué, accusé de trafic d'influence et condamné à inéligibilité pendant huit ans. A la différence de Collor de Mello, la destitution de Dilma Roussef n'est pas un acte démocratique, car bien que paré de toutes les apparences de la légalité et du respect des institutions, il s'agit d'un coup d'État. En effet, pas de corruption, d'enrichissement illicite pour Dilma Roussef : il lui est reproché d'avoir pris pendant son premier mandat des décisions budgétaires sans l'aval du Parlement, une pratique courante des gouvernants brésiliens, certes répréhensible mais jamais encore sanctionnée par la justice administrative dont elle relève,

et sans aucune mesure avec le crime de responsabilité dont elle a été accusée. En outre, l'accusation porte sur des actions commises sous son premier mandat, alors que sa gestion politique passée a été validée par les électeurs.

La corruption est un fléau endémique dans tous les pays latino-américains. Sa pratique est malheureusement internalisée dans les mentalités et l'indignation est récente, provoquée par les sommes impliquées dans les scandales de corruption révélés récemment alors que les inégalités restent intactes ou progressent. Aussi le fait de pouvoir juger un président, des ministres pour faits de corruption est en soi une faculté importante pour la consolidation de la démocratie. Mais dans le cas de Dilma Roussef, il s'agit au contraire d'une rupture avec la légitimité démocratique. En effet, les 61 sénateurs qui ont voté sa destitution ont renversé le suffrage populaire de 54 millions de Brésiliens qui ont réélu Dilma Roussef fin 2014 sur un programme précis

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



de poursuite de certaines politiques sociales. C'est d'ailleurs pour garantir la continuité de ces programmes que, avant sa réélection, Dilma Roussef avait pris des libertés avec les règles budgétaires et omis de consulter le Congrès. En écartant Dilma Roussef du pouvoir et en installant aussitôt à la Présidence son ex-vice-président, Michel Temer, le Congrès brésilien a majoritairement décidé de renverser le résultat des urnes. Les décisions politiques annoncées par Temer alors qu'il n'était que président intérimaire, et celles adoptées dès sa prise de fonction confirment qu'il s'agit d'un changement radical d'orientation du pays. Ce que l'opposition à Dilma Roussef, à son parti le PT, n'avait pas réussi à obtenir par les urnes de manière démocratique, le Congrès en a décidé en tout arbitraire.

Parmi les premières mesures annoncées par Michel Temer figurent : austérité budgétaire et rétrécissement de l'État – concrètement, suppression des aides sociales, amaigrissement des services publics – et privatisations – énergie, transports –, mais aussi allongement de la durée du travail, diminution des droits à la retraite... toutes réformes souhaitées par les organisations patronales brésiliennes et recommandées par les institutions financières internationales depuis plus de deux ans. La brutalité du changement de politique et de ses conséquences pour les plus pauvres, et même pour une bonne partie des « classes moyennes », garantit d'ores et déjà une forte impopularité pour le nouveau Président et son gouvernement et une instabilité croissante. Dilma Roussef n'est plus aux commandes du Brésil, mais la crise économique et politique demeure. Pire, l'illégitimité des nouveaux gouvernants et leurs mesures économiques ultralibérales vont en retour alimenter la crise économique et politique.

L'offensive politique pour écarter Dilma Roussef du pouvoir a commencé dès son élection.

Elle s'est alimentée du *lava jato* (« opération Kärcher » ou « lavage express »), le gigantesque scandale de corruption mêlant les plus grandes entreprises brésiliennes, Petrobras d'abord, les géants du BTP, politiques, hauts fonctionnaires. Grâce au système de prime à la délation offerte à tous ceux qui parleront, les accusations pleuvent et sont relayées par la presse à scandale sans nécessairement être étayées par des preuves. Elles éclaboussent des dirigeants et élus du PT au pouvoir, mais aussi de tous les partis de l'éventail politique brésilien, dont le PMDB de Temer. Les deux tiers des sénateurs qui ont voté la destitution de Dilma Roussef sont mis en examen pour corruption. Leur vote est un gage de leur docilité politique face au nouveau pouvoir et peut être aussi une prime d'assurance pour se garantir contre de futures poursuites. Car Temer lui-même est impliqué dans des affaires de corruption. Et le président

de la Chambre des députés, Eduardo Cunha, est accusé d'évasion fiscale, d'avoir ouvert des comptes bancaires secrets à l'étranger pour y dissimuler l'argent de la corruption, argent qui a servi à financer les campagnes électorales d'une bonne partie des sénateurs accusateurs de Dilma Roussef...

Ce que ce scandale révèle c'est la faillite du système judiciaire brésilien. Dans son système de procédure inquisitoire, un juge peut décider, seul, de mettre une personne en accusation, éventuellement de la mettre en détention sur la base de simples allégations, et ensuite d'être le seul juge chargé de décider de sa culpabilité ou son innocence, sans avoir à démontrer formellement sa culpabilité. En participant à la mascarade de justice donnée par l'avalanche de dénonciations, le système judiciaire brésilien a trouvé le moyen de se dédouaner de son incapacité à diriger des enquêtes et surtout à faire respecter les lois. En effet, ces mêmes magistrats ferment les yeux depuis des années sur l'impunité dont jouit la violence administrée par des agents de l'Etat, tels que les meurtres d'enfants des rues ou des favelas, des assassinats de paysans sans terres, etc. En donnant son aval au procès en destitution de Dilma Roussef, la Cour suprême a légitimé l'illégitime. Elle obère ainsi les possibilités de changement, d'alternative pour le Brésil pour longtemps. Ce ne sont pas seulement la justice et la lutte contre la corruption qui ont perdu, mais la démocratie.

La crise du système politique brésilien n'est pas une nouveauté : le Parti des travailleurs (PT) avait inscrit une réforme du système politique à son programme. Pendant les deux mandats de Lula puis celui de Dilma Roussef, le projet était parfois évoqué mais sans proposition concrète. Le « réalisme » des alliances avec les partis « centristes » pour faire adopter des lois jugées importantes était invoqué, prenant le pas sur cette réforme pourtant essentielle pour assainir la vie politique de la corruption rampante et garantir un élargissement des droits démocratiques des électeurs. En 2013, lassé des scandales de corruption mis à jour dans la préparation de la coupe du monde de football et, symétriquement, des difficultés sociales croissantes en terme de revenus, de logement, de transport, de santé, la population brésilienne avait massivement manifesté son mécontentement. En réponse, Dilma Roussef avait proposé – timidement et tardivement – une réforme du système politique. Proposition rejetée par les parlementaires, et pour cause, car sa mise en œuvre aurait porté atteinte à leur pouvoir, c'est-à-dire leur capacité à générer de la corruption. Pour l'observateur extérieur, la défaite de la destitution naît en partie de l'abandon par Dilma Roussef et le PT de ce projet, renonçant à en faire une grande bataille politique, en s'appuyant sur les mouvements sociaux et les partis de la gauche

plus ou moins radicale qui l'ont soutenue et amenée au pouvoir. En outre, le tournant de l'austérité imprimé à la politique économique et sociale a fini de dissocier le PT d'une partie de son électorat.

En conséquence, lors des élections générales de 2014, le PT a perdu du terrain alors qu'en gagnaient les forces conservatrices et en particulier les évangélistes, au point de pouvoir empêcher toute tentative de réforme et rendre le pays ingouvernable. C'est ainsi que le PMDB, parti avec lequel le PT avait fait alliance – l'accession à la vice-présidence de Michel Temer en était le gage – est devenu central dans ce parlement. Conformément à sa tradition politique, le PMDB a penché du côté des plus forts et rejoint le camp des conservateurs, des néolibéraux en orchestrant la destitution de Dilma Rousseff, coupable de représenter, malgré ses erreurs, l'autre Brésil, celui des déshérités.

On peut espérer que cette cruelle expérience amènera les forces démocratiques brésiliennes à imaginer un nouveau système politique garantissant la transparence et la participation de tous à la décision pour empêcher les petits et grands arrangements secrets.

SOMMAIRE

Alliance du Pacifique

La consécration du tournant politique..... p. 05

Mercosur

Au point mort avant éclatement..... p. 05

Argentine

Le malaise social économique p. 06

Un bicenaire agité..... p. 06

La perpétuité pour des responsables de la répression..... p. 07

Chili

Mobilisation contre le système de retraite p. 07

Colombie

Enfin la paix, après un accord de cessez-le-feu historique p. 08

Les cultures illicites repartent à la hausse..... p. 10

Le contentieux avec Novartis sur le prix d'un médicament anticancéreux p. 10

El Salvador

Invalidation de la loi d'amnistie..... p. 11

Mexique

Législation anticorruption..... p. 11

Un nouveau système de justice pénale..... p. 12

La mesure de la pauvreté..... p. 12

Nicaragua

Arbitraire en hausse p. 13

Pérou

Un nouveau président p. 13

Puerto Rico

Restructuration de la dette p. 14

Uruguay

Un verdict historique..... p. 14

Alliance du Pacifique

La consécration du tournant politique

Le XI^e sommet de l'Alliance du Pacifique, réuni au Chili fin juin, a consacré le tournant politique pris par l'Amérique latine avec les changements de majorité politique.

Le chapitre ouvert en 2005 avec le sommet de Mar del Plata où les trois pays majeurs du continent – Argentine, Brésil, Venezuela –, les poids lourds économiques de l'Amérique latine, rejetèrent la proposition de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA - ALCA en espagnol) de George Bush, semble se refermer. Aujourd'hui, le Mercosur est en crise et les institutions politiques suprarégionales telles que la Celac ou Unasur, qui avaient adopté des pratiques de dialogue multilatéral, respectueuses des différences, sont anesthésiées par la crise du Brésil et du Venezuela. Symétriquement, l'OEA qui s'était mise en veille sous les critiques de la plupart des Latino-Américains, revient sur le devant de la scène et, par la voix de son secrétaire général, reprend une politique clivante négative pour l'unité continentale. Jusqu'au basculement dans l'adhésion à l'Alliance du Pacifique, synonyme d'intégration libérale, de pays qui avaient fait de l'alternative au néolibéralisme leur credo, change radicalement la donne.

Le président Macri remet à toute allure son pays sur les rails de l'orthodoxie libérale à la fois sur le plan intérieur comme dans ses relations avec le reste du monde. Il a, dès ses premières déclarations présidentielles,

condamné le Mercosur et annoncé sa volonté de rejoindre l'Alliance du Pacifique. Au Brésil, le président par intérim Michel Temer n'a pas caché ses intentions de ramener le pays dans l'orbite économique et politique des États-Unis, et enfin, le Venezuela n'en finit pas de s'enfoncer dans une crise dont on ne voit pas d'issue, si ce n'est la perspective d'une destitution du Président par un referendum et le retour au pouvoir des partis libéraux.

Avec l'accueil de l'Argentine du président Macri comme observateur et la perspective d'une adhésion du Brésil de Michel Temer, l'Alliance du Pacifique dépasserait le Mercosur en termes de population et d'importance économique. Mais surtout, en regroupant tous les poids lourds de l'Amérique latine, elle acquerrait une capacité de négociation d'accords de libre-échange avec des partenaires tels que l'Union européenne ou les États-Unis.

Les quatre pays membres fondateurs de l'Alliance – Mexique, Colombie, Pérou, Chili – représentent 220 millions d'habitants et 40 % du PIB de la région. Avec l'adhésion de l'Argentine et du Brésil l'intégration ferait plus que doubler sa population et son PIB, la plaçant ainsi dans de meilleures conditions de négociation avec l'Union européenne, par exemple.

Source: *El País Internacional*

Mercosur

Au point mort avant éclatement

Le Mercosur n'est plus une intégration régionale mais un champ de bataille. En effet, la crise était sous-jacente depuis plusieurs années: la coopération pour une complémentarité productive avait vécu. Sous les effets de leurs difficultés économiques, le Brésil et l'Argentine ont de plus en plus joué solo, ignorant les réclamations de leurs partenaires, l'Uruguay et l'Argentine. A cela s'est ajoutée l'instabilité économique du Venezuela et la fin de sa diplomatie pétrolière, favorable aux pays du Mercosur comme à ceux des Caraïbes.

L'attitude conciliatrice des partenaires du Mercosur à l'égard du gouvernement de Nicolás Maduro s'est achevée avec l'arrivée au pouvoir de Mauricio Macri qui a immédiatement déclaré son hostilité et réclamé l'exclusion du Venezuela. La paralysie du gouvernement de Dilma Rousseff puis sa mise à l'écart et son remplacement par Michel Temer, qui partage la vision de Mauricio Macri a terminé d'isoler

le Venezuela, qui ne compte plus que sur la diplomatie uruguayenne pour se maintenir dans le Mercosur.

La paix armée entre les « partenaires » a pris fin début juillet. Alors que l'Uruguay devait transmettre la présidence tournante au Venezuela, le Paraguay s'y oppose et reçoit le soutien de l'Argentine et du Brésil, invoquant la charte d'Ushuaia ou charte démocratique. D'un point de vue institutionnel, le Mercosur était donc au point mort.

Parallèlement, le secrétaire général de l'OEA de son côté a essayé de faire condamner le gouvernement Maduro pour les mêmes motifs de non-respect de la démocratie, mais n'a pas été suivi, y compris par le Brésil revenu à un certain réalisme après s'être fait rappeler que l'accession au pouvoir de Michel Temer n'était rien moins que démocratique.

En attendant de pouvoir l'exclure de l'intégration, le Venezuela en a été suspendu à la demande du Paraguay au motif qu'« il

[le Venezuela] *n'a pas les valeurs démocratiques, en matière de droits humains et de stabilité économique* » que doit arborer tout pays prétendant diriger le Mercosur.

L'affrontement entre pays du Mercosur et la volonté affirmée de Mauricio Macri et de Michel Temer de débarrasser le Mercosur

du Venezuela ont pour toile de fond les perspectives de reprise de la négociation avec l'Union européenne. Ils ne souhaitent pas devoir composer avec un partenaire opposé aux traités de libre-échange.

Source : *El País Internacional*

Argentine

Le malaise social économique

Concerts de casseroles, blocages de rues, plaintes en justice, manifestations, etc., ainsi s'est exprimé tout cet hiver [austral] le mécontentement de la société argentine à l'égard de la politique économique et sociale du gouvernement Macri, dont les effets sont délétères pour les revenus les plus bas, dont le pouvoir d'achat a été sévèrement raboté par les hausses des tarifs de tous les services publics, mais aussi par la reprise de l'inflation, liée à la suppression des tarifs subventionnés de produits de première nécessité, mais aussi d'aides aux plus vulnérables.

En avril dernier, celui-ci a annoncé et aussitôt mis en œuvre un plan « *d'adéquation des tarifs* » de tous les services publics, gaz, eau, électricité, transports. Dans le domaine de l'énergie, le ministre des Finances, justifiait par « *l'augmentation de la demande du fait de tarifs très bas* », des « modifications » tarifaires autour de 300 % et l'exigence d'en économiser. Toutefois, avec l'hiver, plus rude que d'habitude, les mauvaises surprises sont arrivées pour les consommateurs avec les premières factures présentant des augmentations atteignant jusqu'à 1 000 %, impayables aussi bien pour la plupart des particuliers que pour les petites et moyennes entreprises (PYMES), qui représentent 95 % des entreprises industrielles. L'augmentation des tarifs de l'énergie a eu pour conséquence

des « ajustements » : licenciements dans certains cas, mais surtout une croissance de l'emploi informel ou au noir, ces entreprises choisissant de payer leurs factures – ou non suivant les montants – mais de ne pas honorer les cotisations sociales – maladie, retraite. Leurs employés acceptent pour conserver leur emploi, compte tenu de la reprise du chômage. De là des manifestations de plus en plus fréquentes de mécontentement des patrons de PME qui voient diminuer leurs carnets de commandes sous l'effet de la contraction du budget des ménages mais aussi de l'ouverture indiscriminée du marché intérieur. De fait, au seul premier trimestre 2016, le PIB a connu une contraction de 0,7 %.

En résumé, les six premiers mois de la présidence Macri se résument à plus d'inflation – grâce à la dévaluation et aux hausses des tarifs publics –, plus de chômage – un demi million d'emplois perdus, dont 100 000 dans la fonction publique – et plus de pauvreté – 5 % d'augmentation au cours des trois premiers mois de l'année, selon une enquête de l'Université catholique, et 35 % de pauvres. Par contre le gouvernement se félicite d'avoir diminué le déficit budgétaire, en tranchant dans les budgets.

Sources : *El País Internacional, BBC Mundo, Pagina 12*

Un bicenaire agité

L'anniversaire de la proclamation de l'indépendance de l'Espagne des Provinces unies de La Plata, a toujours été une occasion de ferveur patriotique.

Cette année, le bicentenaire a servi de terrain pour les manœuvres revanchardes du président Macri et une occasion supplémentaire de division. Alors que depuis quinze ans la célébration de l'indépendance était devenue une fête populaire, une affirmation de l'unité de la nation, le défilé militaire réinstauré cette année a provoqué une belle polémique. En effet, depuis quinze ans, les militaires avaient été renvoyés dans leurs casernes. Leur retour sur la scène publique a

été esquissé par Mauricio Macri dès le début de son mandat par des gestes en direction de l'institution militaire tendant à la réhabiliter après divers procès en violations des droits humains.

Cette fois, les anciens combattants des Malouines avaient été invités à défiler, au nom de l'hommage de la nation à leur sacrifice... sauf que ce point de vue n'est pas unanimement partagé par ces derniers. En effet, la majorité des conscrits de l'époque a refusé de défiler derrière des chefs militaires qui se sont distingués par leur incompétence militaire et illustrés pour certains par des sévices à l'encontre des simples soldats.

Le président du Centre des ex-combattants des Iles Malouines a précisé : « *nous ne défilons pas parce que nous attendons encore que justice soit rendue dans les procès pour tortures contre des soldats, procès que nous intentons à des officiers en commandement pendant la guerre* ». D'ailleurs, les ex-conscrits n'avaient pas été invités à défiler, seulement les officiers et les soldats du rang appartenant à des associations d'ex combattants des Malouines classées à droite de l'échiquier politique argentin.

Pire encore pour les défenseurs de la démocratie : l'ex-lieutenant-colonel Aldo Rico qui tenta par deux fois, en 1987 et en 1988, de renverser le gouvernement légal de Raúl Alfonsín (1983-1989), a joué les stars du défilé militaire...

En rétablissant les militaires dans le giron patriotique, Mauricio Macri a montré

une fois de plus sa volonté de rupture avec le gouvernement des Kirchner. Il l'a réaffirmé avec force lors de son discours officiel dans lequel il a exhorté les Argentins à lui faire confiance et à faire des sacrifices... un discours difficilement audible pour la majorité des Argentins qui subissent et l'inflation et les augmentations exorbitantes des tarifs de l'énergie. Ce faisant, le Président tourne le dos à toute une partie de l'électorat qui lui avait fait confiance, lassé des scandales de corruption qui atteignaient des membres du gouvernement précédent. A cet égard, le gouvernement encourage la pression judiciaire sur l'ex-présidente et ses ministres, au moment même où des scandales éclaboussent le Président lui-même (Panama papers), sa vice-présidente et d'autres membres du gouvernement.

Source : *El País Internacional*

La perpétuité pour des responsables de la répression

Le 24 août, après trois années et huit mois de débats, un procès exemplaire s'est achevé, celui du plus grand centre de détention clandestin pendant la dictature, connu sous le nom de La Perla, près de Córdoba, centre industriel et universitaire. Quarante-trois tortionnaires ont été jugés, dont le général Luciano Benjamín Menéndez, qui fut le responsable de la répression dans la province de Córdoba et régna sur le centre de La Perla. Vingt-huit des accusés ont été condamnés à la perpétuité, dont Benjamín Menéndez, déjà condamné à la même peine lors de trois procès antérieurs pour d'autres crimes contre l'humanité. Entre autres délits, il a été reconnu coupable à l'unanimité de l'appropriation du petit-fils d'une des Grands-Mères de la place de Mai, que celle-ci recherche depuis quarante ans. Il est le troisième accusé de vol de bébés à être condamné pour ce chef d'inculpation, après les dictateurs Jorge Rafael Videla et Reynaldo Bignone.

Face aux six cents témoins qui ont déposé devant le tribunal, les principaux accusés ont refusé de répondre aux questions sur le terrorisme d'Etat. Benjamín Menéndez a nié en bloc toutes les accusations.

Le chef des tortionnaires ainsi que 26 officiers supérieurs ont été condamnés à la prison à perpétuité pour des délits perpétrés entre 1975 et 1978 à l'encontre de 716 victimes, dont 279 restent portées « disparues ». On a retrouvé sur une propriété de Benjamín Menéndez les restes de 4 étudiants « disparus » antérieurement au coup d'Etat de mars 1976.

La condamnation des accusés pour des délits commis en 1975 démontre que la répression avait commencé avant le coup d'Etat du 24 mars 1976. L'organisation de défense des droits humains, le Centre d'études légales et sociales (CELS – membre de la FIDH), s'est félicitée de « *la reconnaissance par ce procès de l'existence du plan systématique de répression et d'extermination antérieurement au coup d'Etat* », même si d'autres procès l'avaient déjà démontré, tels que celui du massacre de Trelew (1972) et celui de la Triple A par lequel furent condamnés cinq membres de cette organisation paramilitaire pour association illicite et crimes contre l'humanité.

Source : *El País Internacional*

Chili

Mobilisation contre le système de retraite

Comme en 2011 où les manifestations massives et répétées de jeunes réclamant la gratuité de l'enseignement réussirent à

mettre le sujet au centre du débat public, un mouvement de même ampleur se dessine sur le thème du système de retraites.

Le 24 juillet, dans la capitale et une quarantaine de villes du pays, un million de personnes sont descendues dans la rue pour réclamer la transformation de ce système. La présidente, Michelle Bachelet, interrogée sur les manifestations, a commenté : « *les citoyens nous rappellent une fois de plus que nous sommes face à un défi considérable : garantir des pensions justes, reconnaissant la dignité et le travail* ». Une commission, créée sous le second mandat de Michelle Bachelet a produit un rapport, mais pour l'instant on ne connaît pas ses conclusions et les citoyens commencent à s'impatienter, d'autant que la suggestion de la Présidente de créer une AFP publique ne répond pas à l'aspiration des Chiliens, qui souhaitent ce système.

En 1981, sous Pinochet, le système par répartition fut privatisé et remplacé par un système de capitalisation individuelle, une épargne forcée – 10 % du salaire brut – qui a démontré sa nocivité : les retraités modestes reçoivent des pensions misérables, sans commune mesure avec l'épargne qu'ils ont constituée. En 2013, la moyenne nationale des pensions de retraite était équivalente à 270 dollars mensuels – moins que le salaire minimum –, et selon les prévisions de la fondation SOL, la moitié des travailleurs ayant cotisé entre 25 et 33 ans recevront moins de 22 % de leur salaire moyen au cours des dix dernières années de travail. Le système est particulièrement injuste pour de nombreuses femmes qui ne peuvent prendre leur retraite pour cause de pension trop basse.

En revanche, le système a été extrêmement favorable aux fonds de pensions privés (AFP) ; AFP est le nom générique de

six entreprises privées gestionnaires des fonds de retraite, qui continuent de capitaliser aux dépens des petits retraités, mais surtout d'investir les fonds recueillis en bourse et dans le système financier. Au cours des vingt-cinq dernières années, les AFP ont reversé à peine un tiers des sommes collectées et en 2015 leurs profits ont augmenté de 68 %. Les grandes entreprises et l'économie chiliennes ont ainsi pu bénéficier de fonds d'investissement à très bas taux d'intérêts, sur lesquels s'est appuyé le soi-disant miracle chilien. Les fonds de retraite représentent 60 % du PIB chilien. Ce système est non seulement injuste mais aussi source de corruption, comme l'ont montré quelques scandales récents de pensions attribuées à des personnalités, sans rapport avec leurs cotisations.

A l'origine du mouvement de contestation et des manifestations, le mouvement No Más AFP (Nous ne voulons plus des AFP) est un mouvement citoyen qui lance ses initiatives sur les réseaux sociaux, relayés par les organisations syndicales. Pour maintenir la pression sur les politiques et occuper l'espace médiatique et politique, il a déjà annoncé d'autres manifestations les mois suivants et une grève générale nationale début novembre.

Avec le mécontentement de la population et le nombre de manifestants croissants, la manifestation d'août a rassemblé un million de personnes à Santiago même. De fait, les manifestations passées et celles à venir font de la modification du système de retraites un des sujets majeurs de la campagne présidentielle de fin 2017.

Sources : *El País Internacional, La Jornada*

Colombie

Enfin la paix, après un accord de cessez-le-feu historique

Le 28 août, le gouvernement de Juan Manuel Santos et les Farc ont annoncé la conclusion définitive de l'accord de paix et décrété la fin des combats.

Auparavant, le 23 juin, après cinquante-deux ans de conflit et plus de trois ans de négociations publiques, le gouvernement de Colombie, représenté par le président Santos et la guérilla des Farc, avait annoncé être arrivé à un accord sur un cessez-le-feu bilatéral et définitif et sur l'abandon des armes. L'accord comprend quatre points :

- cessez-le-feu bilatéral et définitif ;
- dépôt des armes par les Farc. Les armes seront remises aux représentants des Nations unies et elles seront fondues pour créer trois monuments aux victimes du conflit ;
- garanties de sécurité pour les démobilisés

des Farc et lutte contre les organisations criminelles responsables d'homicides et massacres ou d'attentats contre les défenseurs des droits humains, les organisations syndicales, mouvements sociaux ou politiques ; — persécution des conduites criminelles susceptibles de menacer la mise en œuvre de ces accords et la construction de la paix.

L'annonce officielle de l'accord a été faite à La Havane, sous l'égide du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki Moon, des représentants des pays garants des dialogues de paix (Cuba et Norvège), des pays accompagnant le processus (Chili, Venezuela, République dominicaine, Mexique, El Salvador) et de l'Union européenne et des États-Unis, scellant ainsi le soutien international à cet accord.

Les belligérants ont « twitté » sur « *une Colombie en paix, un rêve qui commence à être réalité* » (Santos) et sur « *jeudi 23 juin nous annoncerons Le dernier jour de guerre* » (Lozano négociateur Farc). Leur optimisme semble avoir été largement partagé sur les réseaux sociaux et une bonne partie de la société civile, mais n'a pas fait l'unanimité. Les opposants irréductibles, et particulièrement les partisans du Centre démocratique de l'ex-président Alvaro Uribe qui estime que « *jouer sur l'aspiration à la paix des Colombiens est une manipulation de Santos et des Farc* », sont déterminés à tout faire pour faire échouer le processus de paix.

Car il reste encore à concrétiser, avant la signature de l'accord final, la mise en œuvre, la vérification et l'approbation de l'accord, et sur la question de l'approbation, les deux parties étaient en désaccord. Le gouvernement souhaitait le soumettre à référendum, les Farc demandaient une constituante et les tenants d'Uribe ont déjà déclaré qu'ils feraient campagne contre le principe même d'un référendum et pour le non si la Cour constitutionnelle en approuve le principe. Les négociateurs gouvernementaux ont réussi à convaincre les Farc que poursuivre leur opposition à un référendum serait totalement contre-productif pour la paix, mais aussi pour la crédibilité de leur projet de constituer un mouvement politique. La guérilla acceptera donc la décision de la Cour constitutionnelle, une première car la guérilla reconnaît ainsi la légitimité de cette institution et accepte que la paix ne débouche pas sur une refondation de l'ordre politique, tout en faisant le pari de la politique et du changement possible par son action politique.

L'accord est aussi historique car pour la première fois les deux parties se sont engagées à renoncer à l'usage de la violence. Le renoncement de l'État colombien à faire usage des armes est le résultat de

la démonstration effectuée par les Farc de leur volonté de cesser la guerre et de l'approbation par les guérilleros de cette politique, par le maintien d'un cessez-le-feu unilatéral qui a fait baisser la tension, crédibilisé les positions des Farc auprès de l'opinion publique, amélioré le rapport de confiance avec le gouvernement.

Le mécanisme de suivi et vérification de la mise en œuvre de l'accord sera tripartite avec outre des représentants du gouvernement et des Farc, une mission politique non armée des Nations unies, composée essentiellement de la Communauté des États latino-américains

et Caraïbes (Celac). Les guérilleros se regrouperont dans des zones sécurisées dans lesquelles commencera leur processus de réintégration à la vie civile, en particulier par une formation professionnelle. Leur désarmement, contrôlé par la mission de l'ONU, devrait durer cinq mois.

Les garanties de sécurité pour les ex-guérilleros désarmés sont un des éléments délicats de la négociation et de sa mise en œuvre à venir, car des démobilisations antérieures ont donné lieu à des tueries d'ex-combattants revenus volontairement à la vie civile. Ce fut particulièrement le cas des membres du mouvement Unité populaire (UP) issus d'une première démobilisation des Farc au milieu des années 1980, massacrés systématiquement par des paramilitaires. Aussi, figurent dans l'accord des engagements de l'État de combattre les groupes de paramilitaires démobilisés il y a dix ans et qui sont tenus pour responsables des agressions contre les militants de gauche, les dirigeants syndicaux et des mouvements sociaux, les militants des droits de l'Homme. Entre autres, un corps de protection des membres des Farc entrés dans le processus de réintégration à la vie civile sera créé, composé de guérilleros armés travaillant en coopération avec les membres des forces de sécurité.

L'accord sur la participation politique des Farc, permet de restaurer le mouvement politique qu'elles incarnent dans la représentation institutionnelle qui leur a été enlevée dans les années 1980 par le massacre des dirigeants et élus de l'UP, dont les neuf sénateurs et les cinq députés ont été assassinés faute d'avoir été protégés par l'État. L'État donne ainsi acte de sa faillite, faisant pendant à l'acceptation par les Farc de la reconnaissance publique et de la sanction des crimes de guerre qu'elles ont pu commettre pendant le conflit.

Depuis le 20 juillet, date à laquelle la Cour constitutionnelle a donné son feu vert, la campagne du référendum est ouverte. Tous les mouvements qui se sont impliqués dans la recherche de la paix et la défense des droits de l'Homme sont investis dans une campagne pour convaincre l'opinion publique qu'il faut voter, et voter oui. La Cour constitutionnelle a fixé un plancher à atteindre de quatre millions de voix pour ou contre. Le référendum aura lieu le 1^{er} octobre.

Sources : *El País Internacional, Newsletter du CERJ, BBC Mundo*

Les cultures illicites repartent à la hausse

D'après le système de surveillance des cultures illicites des Nations unies, la Colombie enregistre une augmentation de celles-ci de 39% des surfaces ensemencées entre 2014 et 2015, qui retrouvent le niveau de 2007, soit 99 000 hectares.

Le ministre de la Défense explique la croissance des cultures de coca par des facteurs climatiques et par la suspension des fumigations par voie aérienne. Selon lui, la nouvelle politique de lutte contre la drogue aura pour objectif la diminution puis l'éradication de ces plantations, avec de nouveaux groupes d'action contre le trafic et surtout l'augmentation des groupes chargés de l'éradication manuelle. En attendant, le Conseil national des stupéfiants, placé devant

cette augmentation significative des cultures illicites, a autorisé l'usage du glyphosate pour la fumigation au sol, revenant ainsi sur sa décision de l'année dernière qui interdisait tout utilisation de ce produit

La lutte contre le trafic de drogues devrait se renforcer après la signature de l'accord de paix avec les Farc qui se sont engagées à agir pour l'éradication des cultures illicites dans leurs zones d'influence. Toutefois, la mise en œuvre dépendra de projets de cultures alternatives mais aussi de projets de développement intégral pour ces zones, comme il en a été convenu lors des dialogues de paix.

Source : *El País Internacional*

Le contentieux avec Novartis sur le prix d'un médicament anticancéreux

Mi-juin, le ministre de la Santé a déclaré d'intérêt public un médicament appelé Imatinib, nom générique d'une molécule dont la firme Novartis détient le brevet et qu'elle produit sous le nom commercial de Glivec.

Cette décision est un épisode du conflit opposant la firme pharmaceutique suisse au gouvernement colombien sur le prix de cet anticancéreux utilisé en particulier dans le traitement de la leucémie myéloïde chronique. Elle implique que la Commission nationale des prix des médicaments et dispositifs médicaux devra fixer un nouveau prix pour le Glivec qui devrait être de 40 à 50% inférieur au prix actuel.

La décision intervient en réponse à une requête présentée en 2014 au nom de la société civile par le Centre d'Information sur les médicaments de l'université nationale, de la fondation Ifarma et de Mision Salud, qui ont fondé leur argumentation sur le coût élevé du Glivec pour le système de santé. Le ministère a souscrit à cette argumentation et entend maintenant fixer un prix similaire à celui qu'aurait le médicament dans un environnement de libre concurrence, comme s'il n'y avait pas de brevet.

Novartis a répondu à cette décision par un communiqué selon lequel « invoquer une déclaration d'intérêt public pour diminuer

une fois de plus le prix du Glivec n'est pas la solution » [au contentieux], car l'intérêt public n'est pas pertinent : il n'y a pas de pénurie de ce produit ni de problèmes d'accès, « *parce que le système de santé publique fournit le Glivec à tous les patients qui en ont besoin* ». On admirera le cynisme de cette déclaration. Le ministre de la Santé lui a répondu : « *dire qu'en Colombie il n'y a pas de raisons de déclarer l'intérêt public parce que l'Etat paie revient à éluder le débat sur le fond, [...] à savoir les graves problèmes de santé publique qui découlent d'un système insoutenable du fait des prix élevés des médicaments et de la pression technologique* ».

Novartis n'a pas encore annoncé quelles mesures elle prendrait pour contrer la décision colombienne.

De son côté, le gouvernement colombien qui a admis avoir été soumis à des pressions du Comité des finances du Sénat des Etats-Unis lui demandant de ne pas toucher à la position de marché du Glivec, « *évalue la possibilité d'émettre une licence obligatoire pour l'Imatinib* », c'est-à-dire autoriser la production de ce médicament sans l'accord de Novartis, propriétaire du brevet.

Source : *El País Internacional*

El Salvador

Invalidation de la loi d'amnistie

La Cour constitutionnelle de la Cour suprême du Salvador a invalidé la loi d'amnistie générale pour la consolidation de la paix de 1993, qui empêchait d'enquêter, de poursuivre et de sanctionner les auteurs de crimes contre l'humanité pendant la guerre civile (1980-1992).

La décision de la Cour suprême établit que cette amnistie est contraire à la protection des droits fondamentaux en empêchant l'exécution des obligations de l'État en matière de prévention, d'enquête, de poursuites, de sanctions et réparations des violations de ces droits. Elle indique aussi que « *les auteurs matériels ont agi en général sous la direction des chefs des structures militaires, paramilitaires et de la guérilla, ce qui implique une responsabilité pénale aussi bien des exécutants que de ceux qui donnèrent des ordres en violation des droits fondamentaux* ».

La Cour suprême établit que l'amnistie est anticonstitutionnelle car elle contredit le droit à l'indemnisation du dommage moral en mettant des obstacles ou en empêchant toute forme

de réparation ou de remédiation garanties par la Constitution et par le droit international en matière de droits humains dans les cas de graves violations des droits fondamentaux.

La loi d'amnistie de 1993 a empêché entre autres que soient jugés des crimes qui ont frappé l'opinion publique internationale : l'assassinat de l'archevêque Oscar Arnulfo Romero en 1980, le massacre d'un millier de paysans à El Mozote en 1981 et le meurtre des six pères jésuites de l'université centraméricaine et leurs deux employées de maison en 1989.

Pour mémoire, la guerre civile s'est traduite par 75 000 morts, 8 000 disparus, des civils pour l'essentiel. Le conflit a aussi provoqué une diaspora d'un million de personnes qui, dans leur grande majorité, se sont réfugiés aux États-Unis. En 1993, le Salvador comptait cinq millions et demi d'habitants.

Source : *El País Internacional*

Mexique

Législation anticorruption

Fin juillet, le président Peña Nieto a annoncé l'installation du Système national anticorruption qui vient compléter le Système de transparence. Dans un article paru dans *El País Internacional*, il présente la création de cette nouvelle institution comme un complément nécessaire aux réformes initiées depuis le début de son mandat « *qui abattront les barrières qui empêchaient les Mexicains d'atteindre leur véritable potentiel* » et « *sans aucun doute, pour atteindre ce noble objectif, il était aussi nécessaire de garantir l'État de droit, la transparence et l'obligation redditionnelle* ». Vertueusement, il avoue qu'il était grand temps de faire cette réforme, car l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International pour 2014 – reflétant la perception de la population –, donnait une très mauvaise note au Mexique (35 sur 100), mais surtout l'Institut mexicain pour la compétitivité indique que la corruption coûte au pays 10 % du PIB, 5 % des investissements étrangers directs et cause la perte de 480 000 emplois.

Il admet qu'à l'heure des nouvelles technologies de l'information et la liberté d'expression, la corruption des fonctionnaires comme des individus privés ne peut pas être ignorée des citoyens et que les Mexicains se sentent atteints par ce « cancer » au point que 600 000 d'entre eux ont fait usage pour la

première fois du droit d'initiative citoyenne pour réclamer des mesures du gouvernement.

Il promet que le système « *stimulera la prévention, l'investigation et, éventuellement, la sanction des cas de corruption* ». En matière de prévention, des instruments obligatoires pour la responsabilité des fonctionnaires sont prévus, y compris l'obligation de présenter des déclarations certifiées sur leur patrimoine, leurs revenus et leurs intérêts.

Quelques temps plus tard, lors de la promulgation de la loi instituant le système anticorruption, il a précisé que le système de contrôle des comptes de la nation sera renforcé, que seront institués un parquet anticorruption et des tribunaux spécialisés, mais n'a pas fait allusion aux interrogations de la société civile sur l'impact de nouveau système légal, que le Congrès n'a pas inclus dans le texte de la loi l'obligation de rendre publiques les déclarations de patrimoine, revenus et conflits d'intérêt, comme le demandaient les groupes de citoyens organisés et les partis d'opposition.

Tout en étant assez sceptique sur l'application des mesures législatives, la société civile mexicaine est satisfaite d'avoir réussi par l'expression publique de son indignation, transformée en un mouvement d'exigence de transparence et la constance

de sa mobilisation, à imposer au législateur des mesures contre la corruption. La société civile a aussi conscience que le respect de la législation dépendra de son intervention.

Sources : *El País Internacional, La Jornada*

Un nouveau système de justice pénale

La réforme de la procédure pénale, engagée depuis huit ans, a connu mi-juin sa consécration avec l'institution de la procédure accusatoire qui introduit des procès publics dans le système judiciaire mexicain.

L'objectif est une justice plus transparente, plus simple, moins coûteuse et respectueuse des droits humains. Dans le système inquisitoire en vigueur jusqu'ici, les droits humains comptaient pour peu de chose, la présomption de culpabilité – et non la présomption d'innocence – étant la règle entraînant la pratique systématique de l'emprisonnement préventif, et la recherche de l'aveu, nécessaire à l'accusation, était acquise par tous les moyens de pression, y compris la torture. L'absence de procédure publique et contradictoire permettait toutes les manipulations par la police mexicaine comme l'ont montré des cas aussi différents que ceux de la française Florence Cassez ou des disparus d'Ayotzinapa. Selon un défenseur des droits humains, « *avec le nouveau système la corruption, la forme d'achat ou de vente de preuves, de modification tarifée de scènes de crimes ou des rapports d'experts, habituelle au Mexique* » devient plus difficile.

Parmi les autres nouveautés ont été introduits dans le nouveau système pénal, la collégialité de l'examen des cas, la réparation des dommages avant même le rendu de la sentence judiciaire, et aussi la possibilité de peines de substitution à la prison.

L'existence du nouveau système va obliger l'amélioration des méthodes d'enquête, à plus de rigueur tout en respectant la régularité de la procédure. La police, dont la formation en général et aux techniques de préservation des preuves en particulier, de même que le respect des droits humains, laisse beaucoup à désirer, devra elle aussi être réformée, modernisée. Les policiers comme les procureurs seront maintenant obligés de présenter des preuves scientifiques et réelles de la culpabilité des accusés. Mais de nombreux Mexicains doutent que le temps des aveux extorqués sous la torture soit vraiment passé, craignant que policiers et procureurs ne soient pas prêts à s'adapter à ce nouveau cadre judiciaire. La réforme de la procédure pénale réussira-t-elle à réconcilier l'opinion publique mexicaine avec la justice ? Signe du manque de confiance : en 2014, 92,8 % des délits n'avaient pas été dénoncés et seuls 7 % des délits dénoncés avaient fait l'objet d'un début d'enquête.

Cette réforme est un progrès considérable pour le Mexique. Selon un défenseur des droits humains, « *cette réforme est née des demandes de la société civile, de l'exigence de transparence pour réduire l'impunité, accorder aux victimes toute l'attention qu'elles méritent et garantir les droits humains* ».

Sources : *BBC Mundo, El País Internacional, El Nuevo Herald*

La mesure de la pauvreté

Fin juillet, un séisme politique, ou plutôt statistique, a secoué le pays. En effet, lassé sans doute de la croissance du nombre de pauvres, l'Institut national de la statistique et de géographie (INEGI), le système de mesure de la pauvreté, a modifié l'instrument de mesure de la pauvreté, avec pour résultat de faire disparaître de la catégorie dix millions de personnes entre 2014 et 2015...

Concrètement, l'INEGI a modifié son modèle visant à corriger les minorations de revenus, fréquentes, et a renvoyé leurs déclarations aux foyers soupçonnés d'avoir cédé à cette tentation, en particulier ceux ayant déclaré des revenus très faibles. C'est ainsi

que furent produites des statistiques insolites, très positives par rapport à l'année précédente, mais incohérentes du point de vue statistique et en contradiction avec l'état anémique de l'économie mexicaine. Par exemple, les foyers les plus pauvres auraient vu leurs revenus augmenter de 33,6 % entre 2014 et 2015, « *ce qui est sans rapport ni avec les tendances relevées par d'autres instruments de l'INEGI ni avec d'autres variables économiques* », selon l'organisme officiel chargé de proposer des politiques publiques – et des budgets – en fonction des statistiques de l'INEGI.

Cet « ajustement » méthodologique rend impossible toute comparaison avec les années

précédentes – la mesure des revenus a commencé en 2008 – et, partant de la mesure de l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté.

Après cet épisode qui a coûté son poste au directeur de la prestigieuse institution, les statisticiens de l'INEGI cherchent comment réparer cette « boulette »... et essayer de retrouver la perspective historique du problème de la pauvreté qui, selon les statistiques de 2015, touchait 46,2% de la population mexicaine.

Des esprits critiques ont fait remarquer que l'objectif de correction n'avait visé que

les pauvres, alors qu'il existe un certain nombre d'études montrant que ce sont les couches les plus aisées qui déclarent le moins leurs revenus réels. A partir de ce constat ils craignent que le nouveau modèle, s'il ne corrige pas à la hausse les revenus des catégories les plus riches, aboutisse à une réduction fictive de l'écart entre riches et pauvres, alors que 10% de la population concentre 68% de la richesse du pays.

Source: *El País Internacional*

Nicaragua

Arbitraire en hausse

Fin juillet, le tribunal électoral du Nicaragua a décidé de dépouiller de leurs sièges les vingt-huit députés de l'opposition et leurs suppléants élus en 2011. Ces députés représentaient le Parti libéral indépendant (PLI) et le Mouvement de rénovation sandiniste (MRS) lancé par d'anciens dirigeants sandinistes dont l'ex-vice-président Sergio Ramírez, qui dénonçaient au Parlement l'autoritarisme, l'arbitraire présidentiel, mais aussi la corruption. Sergio Ramírez constate que « *croît l'intolérance comme l'ont montré les expulsions du territoire de chercheurs universitaires, de journalistes enquêtant sur des sujets considérés comme tabous, comme la pauvreté, ou le grand bluff du Grand Canal interocéanique, ou tout simplement d'étrangers participant à des programmes écologiques dans des communautés rurales* ».

Grâce à cette décision, le Front sandiniste (FSLN) étroitement contrôlé par le président Daniel Ortega, se retrouve maintenant seul aux commandes du pouvoir législatif.

Les députés destitués ont déclaré que cette décision « *constitue la démolition du dernier bastion de l'institutionnalité démocratique et de l'Etat de droit, parce*

qu'elle viole toutes les procédures légales et détruit les bases du système constitutionnel nicaraguayen », n'hésitant pas à la qualifier de coup d'Etat contre le Parlement.

Ce nouvel acte autoritaire s'inscrit dans la perspective de l'élection présidentielle de novembre prochain, une élection sans surprise puisque les conditions ont été créées pour que Daniel Ortega soit réélu.

Les opposants à Daniel Ortega le soupçonnent de vouloir installer au pouvoir une dynastie familiale, d'abord en faisant de sa femme, l'influente Rosario Murillo, sa vice-présidente, puis... en faisant passer dans le domaine du virtuel les libertés démocratiques, les élections libres inscrites dans la Constitution, il ressuscite un système d'autocratie familiale que le pays a déjà connu.

Ce geste brutal a provoqué la condamnation du COSEP (l'association du patronat nicaraguayen), qui entretenait jusqu'à présent d'excellentes relations avec le président Ortega, lui demandant de respecter la Constitution et « *éviter la concentration du pouvoir, préjudiciable à la démocratie* ».

Source: *El País Internacional*

Pérou

Un nouveau président

Pedro Pablo Kuczynski (PPK) a été élu début juin président du Pérou contre Keiko Fujimori, fille de l'ex-dictateur Alberto Fujimori. Cette victoire a été acquise de justesse – 41 000 voix de différence – avec le soutien des forces de gauche qui avaient appelé à empêcher le retour au pouvoir du clan Fujimori.

Lors de son investiture PPK a annoncé une « *révolution sociale* » pour faire face aux attentes des citoyens face à l'insécurité, à

la corruption, ainsi que leurs exigences en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement, d'éducation de qualité, d'investissement dans les infrastructures.

Ce programme ambitieux a surpris tous les observateurs. En effet, PPK est un économiste libéral qui s'est entouré d'autres économistes libéraux, cadres de multinationales et de banques, pour diriger le pays. Sa formation à l'économie dans

les universités américaines, ses années à la Banque mondiale, puis comme banquier à Wall Street où il a fait fortune grâce aux fonds de pension, ses fonctions ministérielles dans divers gouvernements péruviens sur le développement de l'exploitation minière du pays, ne semblent pas le prédisposer à une « *révolution sociale* » visant à donner une couverture sociale à ceux qui n'en ont pas.

Pour réaliser ce programme, inspiré des préoccupations majeures des Péruviens, PPK entend promouvoir le changement dans la politique péruvienne. La composition du Parlement où le clan fujimoriste, dans l'opposition, est majoritaire rend hautement improbable le vote de mesures radicales contre les fauteurs de corruption : la famille Fujimori elle-même est impliquée dans des enquêtes judiciaires pour corruption... La question de la grâce à Alberto Fujimori, rejetée par Ollanta Humala, prédécesseur de PPK, pourrait servir de moyen de négociation. PPK a déclaré son opposition à une grâce présidentielle, mais accepterait de transformer son incarcération en prison domiciliaire.

Par ailleurs, la lutte contre l'insécurité est étroitement liée au trafic de drogue dont l'expansion à la fois en termes de développement des cultures illicites, mais aussi

de pénétration dans les ports péruviens est à l'origine de l'accroissement de la violence et des assassinats, qui vont de pair avec la corruption des autorités et le blanchiment d'argent intensif. Selon les Nations unies, le Pérou a dépassé la Colombie dans ce domaine.

PPK a promis des investissements pour favoriser l'implantation d'une économie alternative dans les zones de culture de la coca, de même que dans les mines. La question des investissements est en effet cruciale pour un développement économique et social du pays. Mais la vision de PPK de la gouvernabilité du pays suscite des doutes : il entend en effet gérer le pays comme une entreprise et minore l'étendue, la fréquence et l'importance des conflits sociaux et environnementaux liés à l'exploitation minière et pétrolière.

L'avenir des promesses de PPK va donc dépendre de sa capacité à contenir l'opposition parlementaire fujimoriste et à établir un dialogue constructif avec les mouvements sociaux et les autorités locales et régionales. La stabilité politique du pays et la continuité démocratique en dépendent.

Sources : *El País Internacional*

Puerto Rico

Restructuration de la dette

Début juillet, le Sénat des Etats-Unis a fini par donner son accord au programme de sauvetage de Puerto Rico, en lui permettant de restructurer sa dette publique de soixante-dix milliards de dollars, dette impayée et impayable.

Le programme voté prévoit une commission bipartite chargée de contrôler

les comptes publics, dotée de pouvoirs très étendus. Elle pourra obliger le gouvernement de Puerto Rico à licencier des fonctionnaires, à vendre des actifs publics et y compris abroger des lois – par exemple celle sur le salaire minimum...

Source : *El País Internacional*

Uruguay

Un verdict historique

La firme de tabac Phillip Morris International a perdu le procès intenté contre le gouvernement de l'Uruguay devant le CIADI (centre international des différends relatifs aux investissements), dépendant de la Banque Mondiale. En 2010, la firme américano-suisse avait invoqué l'accord de promotion et protection des investissements (APPRI) entre l'Uruguay et la Suisse, signé en 1998, qu'elle estimait être violé par l'Uruguay du fait de la politique antitabac menée à partir de 2008, pour réclamer à l'Uruguay 25 millions de dollars, montant du préjudice commercial que la firme aurait subi.

L'arbitrage du CIADI a condamné Philip Morris à payer 7 millions de dollars au titre des frais d'avocats.

A l'annonce de la décision des experts du CIADI, le président Tabaré Vasquez s'est adressé au pays dans une intervention radio télévisée, et a affirmé que « *sans violer aucun traité, l'Uruguay a assumé son engagement de défendre la santé de sa population* ». Mais aussi : « *les mesures sanitaires que nous avons mises en œuvre pour contrôler la consommation de tabac et protéger la santé de notre peuple ont été expressément reconnues comme légitimes [...], adoptées en vertu du*

pouvoir souverain de notre pays [...] Nous avons soutenu lors de l'arbitrage qu'il n'est pas admissible de donner la priorité aux aspects commerciaux par-dessus la défense des droits fondamentaux à la vie et à la santé».

La décision des arbitres – à deux contre un – a privilégié le respect par l'Uruguay de la convention cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur le tabac, norme internationale dont l'Uruguay est signataire, contre les obligations d'un accord binational de protection des investissements. Le gouvernement de l'Uruguay avait reçu le soutien de l'OMS, de l'organisation panaméricaine de la santé et d'une multitude d'institutions médicales internationales.

Les juristes uruguayens ayant représenté le pays devant le comité d'arbitrage du CIADI estiment que cette décision crée une jurisprudence favorable aux petits pays, vulnérables face aux entreprises transnationales et leurs prétentions, et encore plus dans le cadre d'une globalisation où les accords de libre-échange prévoient tous des clauses de protection des investissements.

Ce jugement est d'autant plus exemplaire que c'était la première fois qu'un cigarettier se permettait de poursuivre un État devant un organisme international. Si la décision du CIADI est une « *énorme victoire pour la santé publique* », les multinationales du tabac n'ont pas changé d'objectif, faire pression pour atténuer les régulations de la convention cadre sur le tabac. Dans l'attente de la décision du CIADI, plusieurs petits pays dont le Costa Rica, avaient gelé leurs projets de législation de contrôle du tabac.

Le Transnational Institute d'Amsterdam fait remarquer à cette occasion qu'à l'origine de l'atteinte à la souveraineté des États, avec les risques que cela comporte, se trouvent les accords de libre-échange comportant des clauses de règlement des différends par un arbitrage privé – à l'exclusion des tribunaux nationaux.

Sources : *La República, BBC Mundo, The Guardian*